

COMITE DIRECTEUR FEDERAL
Ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales
Dimanche 7 février 2010 – 9h00/12h00
POITIERS

Présents

Elisabeth BARRAUD, Jacky BAUDRAND, Daniel BAZOGE, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Loup BOUCHARD, Jean-Michel BUNIET, Jean-Pierre CAMBOT, Yves DEFONTAINE, Michel FAUBERT, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Michel GRAZIETTI, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Patrick LORIGNY, Denis MAIRE, Thierry MALPEL, Eric MEUNIER, Michelle MONSERAT, Patrick PORCHER, Alexandre PY, Christophe ROUALLAND, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN, Serge TYBURN, Grégory VINCENT, Guy WUILLOT, Jean-Claude ZIENKIEWICZ.

Excusés

Daniel ALLANO, Anne-Zélie BARTHOD, Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Liala FOUMANN, Jean Louis GARDE, Gérald IACONO, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, Lillian OLIVE, Patrick POULET, Andrée VIDIL.

Le Président Philippe LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur ainsi qu'aux Présidents de Ligues.

1. Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 28 novembre 2009

Les membres du CDF ont été destinataires du Procès-verbal du Comité Directeur du 28 novembre 2009. Il ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de correction, il est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale

2.1. Point licences

Avec 27.489 licences au 5 février 2010, la F.F.TRI. enregistre malgré les difficultés du début de saison une progression de 8,5% de date à date. Avec 628 clubs, la F.F.TRI. compte 14 clubs de plus qu'en fin de saison 2009.

2.2. V2 : Licences internet

Patrick SOIN fait le point sur l'avancée des travaux. Il est rappelé que si nous respectons le planning prévisionnel, la phase de test pourra démarrer au mois d'avril 2010. La mise en fonction est prévue pour le 1^{er} septembre 2010.

Le Président LESCURE précise que les tests seront réalisés bien sûr par les membres du groupe de travail, mais également par d'autres ligues volontaires.

Patrick SOIN effectue un point sur les fonctions prévues pour une saisie individuelle, un accès club et un accès ligue.

Saisie individuelle par Internet :

Afin de faciliter les demandes de licence par Internet :

- Il ne sera plus nécessaire de créer de compte
- Il ne sera plus obligatoire d'avoir un email
-

Les licenciés seront reconnus à l'aide des champs suivants : **nom, date de naissance, lieu de naissance**. En cas de non reconnaissance d'un licencié, par exemple en cas de date de naissance erronée dans notre base de données, le licencié devra se rapprocher de sa ligue pour faire corriger l'erreur.

Le **certificat médical** devant être rendu disponible bien avant la période de renouvellement/prise de licence, le demandeur de licence (hors licence dirigeant) pourra renseigner les champs « nom du médecin », « date du certificat médical », « type de certificat médical » au moment de sa demande de licence par Internet. S'il ne dispose pas de ces informations au moment de la demande de licence, ces données pourront être complétées par son club ou sa ligue.

Le demandeur de licence valide les informations communiquées et **il lui est directement proposé de télécharger son formulaire pré rempli de demande de licence (il n'y a pas d'envoi d'email)**.

Il sera possible en cas de « perte » de son formulaire de demande de licence, de le télécharger à nouveau en indiquant simplement son nom, sa date de naissance et son lieu de naissance.

En renseignant les champs suivants : **nom, date de naissance, lieu de naissance**, chaque demandeur de licence pourra savoir :

- Si la demande de licence est en attente de validation par la ligue
- Si la demande de licence a été validée par la ligue,
- Si la licence est en attente d'édition à la F.F.TRI.,
- Si la licence a été éditée par la F.F.TRI..

Dès que la licence aura été éditée par la F.F.TRI., il sera possible de télécharger et d'imprimer son **attestation de licence**. L'attestation étant valable 2 mois, la date de départ devra être la date de téléchargement.

Accès club :

Chaque ligue communiquera à ses clubs ré affiliés des codes d'accès pour leur permettre de se connecter à leur « compte club F.F.TRI. »

IMPORTANT : plusieurs personnes peuvent saisir simultanément des demandes de licences d'un même club en se connectant sur le « compte club ».

Avant la toute première saisie, le club devra vérifier et/ou corriger les informations le concernant :

- Coordonnées du siège social
- Coordonnées du contact club

Les documents suivants seront accessibles dans chaque compte « club » :

- Un mode d'emploi animé
- L'attestation d'affiliation du club à la F.F.TRI.
- Le formulaire de demande de mutation
- Le formulaire de demande de licence + la notice d'information assurance

Le club pourra effectuer un export Excel avec les informations relatives à ses licenciés (coordonnées, type de licence...).

Le club pourra savoir quels sont les membres qui ont effectué leur demande de licence par Internet

- Il aura accès au formulaire de licence pré rempli
- Il pourra modifier ou compléter les demandes effectuées par Internet

Le club pourra saisir les demandes de licence « **papier** », il renseignera également les données relatives au **certificat médical** et à l'éventuel **refus de souscription à l'assurance facultative « Individuel Accident »**.

Le club pourra savoir :

- Si la demande de licence est en attente de validation par la ligue
- Si la demande de licence a été validée par la ligue,
- Si la licence est en attente d'édition à la F.F.TRI.,
- Si la licence a été éditée par la F.F.TRI..

Dès que la licence aura été éditée par la F.F.TRI., le club pourra télécharger l'**attestation de licence** correspondante. L'attestation étant valable 2 mois, la date de départ devra être la date de téléchargement.

Jean-Marc GROSSTETE demande s'il est possible de rendre également accessible dans le compte club l'attestation de Responsabilité Civile. Patrick SOIN précise que ce document peut tout à fait être rendu disponible.

Accès ligue :

IMPORTANT : plusieurs personnes peuvent saisir simultanément des demandes de licences ou effectuer des validations de demande de licence en se connectant sur le « compte ligue ».

La F.F.TRI. affecte à chaque ligue des codes d'accès.

Chaque ligue peut effectuer 4 types d'opération via Internet :

- 1) Gérer les codes d'accès de clubs relevant du ressort de leur territoire
- 2) Se connecter sur les comptes « club »
- 3) Saisir des demandes de licence (de la même manière que le club)
- 4) Compléter (ou corriger) et valider les demandes de licence en attente

Pour ce qui concerne le point 4, il est prévu de pouvoir mettre en place un système de tri « multicritères » (par club et par nom par exemple) et il est prévu de mettre en place un moteur de recherche.

Mutation

Pour ce qui concerne les demandes de mutation, Patrick SOIN précise qu'elles ne seront pas informatisées :

- Un fichier PDF de demande de mutation sera rendu accessible dans chaque compte club et chaque compte ligue.
- Un fichier PDF sera proposé en téléchargement pour les personnes qui auraient souhaité changer de club par Internet.

3. Assemblée Générale Fédérale 2010

Elisabeth BARRAUD, Présidente de la Ligue Côte d'Azur, s'est portée candidate pour organiser la prochaine Assemblée Générale. L'AG était initialement programmée au début du mois de février 2011, la date ayant été décalée aux 19 et 20 février 2011, Elisabeth BARRAUD va devoir se rapprocher du lieu d'accueil pour s'assurer de la disponibilité des salles de réunion et de l'hébergement.

4. Réunions du Comité Directeur Fédéral 2010

Patrick SOIN présente le calendrier des réunions de Comité Directeur. Les réunions programmées sont les suivantes :

<i>Samedi 29 mai, de 9h30 à 19h :</i>	CD physique à Paris
<i>Mardi 12 octobre, à 18h30 :</i>	CD téléphoné RGF
<i>Samedi 16 octobre :</i>	CD physique à Paris
<i>Samedi 15 janvier 2011, de 8h à 18h :</i>	CD ouvert aux Présidents de Ligues
<i>Samedi 19 février 2011 :</i>	Assemblée Générale
<i>Dimanche 20 février 2011, de 9h à 12h :</i>	CD ouvert aux Présidents de Ligues

Patrick SOIN rappelle que toutes les dates de réunion sont disponibles sur GOOGLE AGENDA.

5. Date et lieu du Séminaire des Présidents de Ligues 2010

La Ligue Midi-Pyrénées est la seule à s'être portée candidate pour organiser le Séminaire des Présidents de Ligues. Cette candidature est validée par le CDF. Le Séminaire des Présidents de Ligues aura donc lieu à Toulouse les 19, 20 et 21 novembre 2010.

6. Informations : Direction technique Nationale et Vie Sportive

6.1. Parcours de l'Excellence Sportive

Le Parcours de l'Excellence Sportive a été validé par le Ministère. L'ambition fédérale est de redonner du sens au mot « performance », de généraliser la culture de performance et de former une équipe afin de bâtir un projet au service de la performance.

Afin d'expliquer le contexte actuel, Frank BIGNET établit un bilan de l'olympiade 2005-2008 et remarque qu'il y a eu une progression du nombre de médailles mais une incapacité à performer sur les Championnats du Monde Elite et aux Jeux Olympiques. Par ailleurs, il note un manque de liens entre la filière (1 pôle France et 2 pôles Espoirs) et la pré-filière (les clubs formateurs, les sections sportives, le PNDA et le Class Triathlon).

Le PES est un projet au service de la performance où la performance est valorisée et est filtre des décisions et où la singularité du chemin vers la performance est acceptée.

A court terme, l'objectif est de performer aux J.O de Londres et, à long terme, d'améliorer le niveau de performance des athlètes identifiés et de favoriser l'éclosion d'athlètes à potentiel. Les objectifs intermédiaires sont d'obtenir des résultats annuels sur des compétitions de référence et une progression personnelle.

Le but est d'accompagner au mieux chaque athlète identifié en partant de son environnement pour aller vers son projet de performance. Pour cela, il sera nécessaire d'inscrire ces actions dans le respect des différents systèmes d'organisation de chaque athlète, de définir des objectifs précis servant de balisage pour atteindre la finalité de performance à Londres. Par ailleurs, en évoluant en deçà des objectifs, l'athlète ne sera plus accompagné par la fédération. Il lui appartiendra, malgré tout, de retrouver le niveau de performance attendu pour revenir dans la dynamique fédérale.

Pour 2012, il faudra donc travailler à améliorer les méthodes d'entraînement, dynamiser les structures fédérales existantes, organiser les structures privées et familiales, accompagner les entraîneurs de SHN dans le développement de leur expertise, approfondir l'analyse de l'activité, développer les relations avec les clubs et les employeurs (suivi socio professionnel), consolider les rapports avec les instances internationales, maîtriser la communication de l'Equipe de France.

L'organisation devra tenir compte des spécificités en les respectant. Et ainsi associer le sportif et/ou sa structure au projet de performance et avoir une triple appropriation du PES. Un système performant doit être en constante adaptation avec un contexte évolutif et mener conjointement différents plans d'actions avec des objectifs à plus ou moins long terme.

En ce qui concerne le devenir des pôles, le pôle de Nancy sera mis en sommeil à la rentrée 2010 pour une réouverture en 2011 ou la création d'un pôle régional. Du côté des pôles de Boulouris et de Montpellier, le but est d'implanter à la fois un pôle Espoir et un pôle France sur ces deux CREPS.

6.2. Directives Techniques Nationales

Les directives de la Direction Technique Nationale sont projetées et elles seront également transmises aux ligues afin qu'elles puissent également se les approprier.

1) La première action est la promotion du sport pour le plus grand nombre.

- L'objectif n°1 est la poursuite de l'accroissement du nombre de clubs, de licenciés et d'épreuves.
- L'objectif n°2 est la poursuite de la diversification des pratiques pour des publics identifiés.
- L'objectif n°3 est le renforcement du partenariat avec les autres fédérations.

2) La seconde action est le développement du sport de Haut Niveau.

- L'objectif n°1 est de performer tout d'abord sur la Série Championnat du Monde et sur le Championnat d'Europe.
- L'objectif n°2 est de préparer la relève.
- L'objectif n°3 est de dynamiser les structures fédérales.
- L'objectif n°4 est de performer sur les Championnats du Mode de Triathlon LD et de Duathlon CD.
- L'objectif n°5 est de développer les relations internationales.

3) La troisième action concerne le sport et la santé : prévention par le sport et protection des sportifs. L'objectif est de contribuer à l'optimisation de la santé des SHN.

4) La quatrième action est l'accompagnement de l'emploi, la professionnalisation et la formation.

- L'objectif n°1 est d'animer un Centre National de Formation.
- L'objectif n°2 est de favoriser la professionnalisation de l'encadrement
- L'objectif n°3 est d'assurer la formation des CTN, des CTL et des entraîneurs des SHN.

6.3. Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage a pour but de financer le développement des premières formations technologiques et professionnelles. Elle est due principalement par les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. Son montant est calculé sur la base des salaires versés par ces employeurs.

Le taux de droit commun de la taxe d'apprentissage est de 0.5 % de la masse salariale. Les employeurs doivent verser leur taxe d'apprentissage sous forme de dépenses "libératoires", auprès d'un organisme collecteur au plus tard le 1er mars.

Frank BIGNET attire l'attention des membres du CDF et des Présidents de Ligues sur la possibilité de flécher une partie de leur taxe d'apprentissage, et éventuellement celles de leurs partenaires, vers un **Centre de Formation des Apprentis** clairement identifié et de contribuer ainsi au financement de la formation fédérale.

En effet, chaque année, les entreprises doivent consacrer à l'apprentissage proprement dit un quota égal à 52% du montant de leur taxe d'apprentissage. Ce quota peut être constitué des dépenses libératoires suivantes :

- versement au titre du Fond National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) égal à 22 % (ou 12 % dans les départements d'outre-mer) de la taxe d'apprentissage. Ce versement doit être effectué préalablement à toutes les autres dépenses libératoires. Il doit être effectué par l'intermédiaire d'un organisme collecteur qui le reversera intégralement au Fond National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) créé à cet effet.
- **concours apportés aux Centres de Formation des Apprentis (CFA)** ou aux sections d'apprentissage.

Ainsi, Frank BIGNET invite les personnes présentes à orienter une partie de leur taxe d'apprentissage vers le **Centre de Formation des Apprentis d'Aix-en-Provence** afin de permettre un autofinancement de la formation DEJEPS qui comprend : 9000 € de droit de formation par stagiaire, la rémunération des conférenciers et des intervenants, l'aménagement de locaux à finalité pédagogique et professionnelle, l'acquisition d'équipements pour les formations, l'achat de matériels pédagogiques (supports multimédia et informatiques, documentations...) et la mise en œuvre de la Formation Ouverte et à distance (FOAD).

6.4. Point d'information action de développement

F.F.TRI. / F.F.H. :

Un projet de convention avec la Fédération Française Handisport est en cours de rédaction.

Challenge national Handisport :

Ce challenge rassemble les triathlètes français handisports qui souhaitent concourir pour le titre de « Vainqueur du Challenge National ». 5 étapes sont prévues pour cette édition, contre 3 seulement pour l'édition 2009.

Triathlon au féminin :

L'opération « Triathlon au féminin » sera lancée par une épreuve organisée le jour de la fête des mères. Les autres épreuves auront lieu tout au long du mois de juin.

6.5. Professionnalisation des ligues régionales

En 2009, il y a eu 19 ligues inscrites dans le dispositif. 4 ligues n'étaient pas dans le dispositif mais ont précisé leur engagement. En 2010, le critère du nombre de mois passés dans la structure a été supprimé pour ne retenir que le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

Pour cette année, 22 ligues sont concernées par le dispositif et 4 ligues ne souhaitent pas s'y engager. Ces 4 ligues ne recevront pas d'aide à la professionnalisation.

L'action avec les ligues régionales s'inscrit dans la transversalité dans de nombreux dossiers : orientation DTN, développement fédéral, etc. C'est dans la précision du projet de la ligue qu'il est possible d'ancrer les choses et créer des emplois.

Pour les ligues qui hésitent à franchir le pas d'une embauche, Cédric GOSSE précise que des petites ligues se sont lancées et y sont parvenues. La fédération est à la disposition des ligues pour les accompagner.

6.6. Cotisation formation professionnelle continue

Chaque employeur doit concourir au développement de la formation professionnelle continue en faveur de son personnel ou de demandeurs d'emploi. Des actions de formation sont donc financées par le versement d'une participation annuelle calculée sur le total des rémunérations des salariés de l'entreprise.

Hors les versements des contributions relatives aux différents Congés Individuels de Formation (CDI, CDD, Bénévoles) obligatoirement collectés par l'OPCA UNIFORMATION, toutes les autres contributions (plan de formation, professionnalisation) peuvent être versées soit à l'OPCA UNIFORMATION, soit à l'OPCA AGEFOS-PME.

Michelle MONSERAT invite les Présidents de Ligue à verser leurs contributions au même OPCA que celui choisi par la F.F.TRI. (AGEFOS PME) afin de faciliter le financement des formations collectives et le financement des formations de bénévoles.

Denis MAIRE, Président de la Ligue de Bourgogne, ne partage pas cette analyse et précise que l'OPCA AGEFOS-PME n'a pas été en mesure d'assurer le financement de formation en fin d'année. Il ajoute qu'il est préférable de se diriger vers l'OPCA UNIFORMATION pour assurer la formation des bénévoles.

Michelle MONSERAT ajoute que le fonctionnement des caisses régionales UNIFORMATION et AGEFOS PME varie peut-être d'une région à l'autre. Le choix de l'OPCA relevant au final de la responsabilité de chacune des ligues, Michelle MONSERAT rappelle la date limite de versement : le 28 février 2010.

7. Présentation des clubs de D1 et D2 des clubs de triathlon / duathlon

Dominique FRIZZA présente la liste des clubs de D1/D2 de Triathlon et Duathlon :

D1 HOMMES DE TRIATHLON		D1 FEMMES DE TRIATHLON	
1 à 5	EC SARTROUVILLE	1 à 5	BEUVAIS TRI
6 à 10	BEUVAIS TRI	6 à 10	POISSY TRI
11 à 15	LAGARDERE PARIS RACING	11 à 15	TRI CLUB CHATEAUROUX 36
16 à 20	POISSY TRIATHLON	16 à 20	MONTPELLIER AGGLO TRI
21 à 25	ROUEN TRIATHLON	21 à 25	CHARLEVILLES TRI ARDENNES
26 à 30	METZ TRIATHLON	26 à 30	TCG 79 PARTHENAY
31 à 35	LES SABLES VENDEE TRIATHLON	31 à 35	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS
36 à 40	SAINTE GENEVIEVE TRIATHLON	36 à 40	BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON
41 à 45	SAINT RAPHAEL TRIATHLON	41 à 45	SAINT AVERTIN SPORT 37
46 à 50	MONTLUCON TRIATHLON	46 à 50	TRI CLUB NANTAIS
51 à 55	MULHOUSE OLYMPIQUE TRIATHLON	51 à 55	STADE POITEVIN TRIATHLON
56 à 60	TCG 79 PARTHENAY	56 à 60	SAINTE GENVIEVE TRIATHLON
61 à 65	ST JEAN DE MONTS VENDEE TRI	61 à 65	LA ROCHELLE TRIATHLON
66 à 70	BESANCON TRI	66 à 70	OSML NATATION
71 à 75	VERSAILLES TRI		
76 à 80	GT VESOUL HTE SAONE		

D2 HOMMES DE TRIATHLON		D2 FEMMES DE TRIATHLON	
1 à 5	AUTUN TRIATHLON	1 à 5	ASM SAINT ETIENNE TRI 42
6 à 10	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS	6 à 10	ISSY LES MOULINEAUX TRIATHLON
11 à 15	TRI SUD 18	11 à 15	CRV LYON
16 à 20	CRV LYON	16 à 20	DIJON TRIATHLON
21 à 25	STADE POITEVIN TRIATHLON	21 à 25	LAGARDERE PARIS RACING
26 à 30	FAST GUEBWILLER	26 à 30	TRI VAL DE GRAY
31 à 35	TRI LITTORAL 59	31 à 35	LES PIRANHAS
36 à 40	VITOLLES TRIATHLON	36 à 40	TRICASTIN TRI CLUB
41 à 45	NEUVES MAISONS TRI 54	41 à 45	NOYON PUISSANCE 3
46 à 50	BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON	46 à 50	AUTUN TRIATHLON
51 à 55	ASM SAINT ETIENNE TRI 42	51 à 55	VALENCE
56 à 60	CAEN TRIATHLON	56 à 60	SAINT RAPHAEL TRIATHLON
61 à 65	LES PIRANHAS	61 à 65	BREST TRIATHLON
66 à 70	LA ROCHELLE	65 à 70	TRIATHLON 12
71 à 75	VALENCE		
6 à 80	TRIATHLAIX		
81 à 85	TRI CLUB LIEVIN		
86 à 90	TRI CLUB BAIE DE SOMME		

D1 HOMMES DE DUATHLON		D1 FEMMES DE DUATHLON	
1 à 5	CLUB TRI MARVILLE 55	1 à 5	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS
6 à 10	ESM GONFREVILLE L'ORCHER	6 à 10	ISSY les MOULINEAUX TRI
11 à 15	LES TRITONS MELDOIS	11 à 15	COTES D'OPALE TRI CALAIS
16 à 20	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS	16 à 20	LES PIRANHAS
21 à 25	TRI du PAYS GRASSOIS	21 à 25	LES TRITONS MELDOIS
26 à 30	TRI SAINT AMAND DUN 18	26 à 30	METZ TRI
31 à 35	COTE D'OPALE TRI CALAIS	31 à 35	CLUB DES NAGEURS DE PARIS
36 à 40	ECA CHAUMONT TRI DUATHLON	36 à 40	TRIATH'LONS
41 à 45	VITROLLES TRI	41 à 45	ISTRES SPORTS TRI
46 à 50	CLUB des NAGEURS de PARIS	46 à 50	RENNES TRI
51 à 55	TC JOUE les TOURS		
56 à 60	RENNES TRI		
61 à 65	METZ TRI		
66 à 70	LES PIRANHAS		

D2 HOMMES DE DUATHLON			
1 à 5	ASFAS TRI	66 à 70	ST LAURENT NOUAN TRIATHLON
6 à 10	CHARTRES METROPOLE TRI	71 à 75	AVIGNON LE PONTET TRIATHLON
11 à 15	ISSY TRI	76 à 80	BILLOM TRIATHLON
16 à 20	TRIATH'LONS	81 à 85	ENVY EPINAY TRIATHLON
21 à 25	ROUEN TRI	86 à 90	RACING CLUB D'ARRAS TRIATHLON
26 à 30	MAT 72	91 à 95	SENART TRIATHLON
31 à 35	CAMBRAI TRI	96 à 100	ST GENEVIEVE TRIATHLON
36 à 40	EVREUX AC TRI	101 à 105	DTP AUBAGNE
41 à 45	CAEN TRI	106 à 110	OSML NATATION
46 à 50	VERSAILLES TRI	111 à 115	TRI CLUB CHATELLERAULT
51 à 55	LES LIONS de ST MARCEL	116 à 120	FLERS TRIATHLON
56 à 60	TRI SANNOIS FRANCONVILLE	121 à 125	REIMS TRIATHLON
61 à 65	ASCE TRIATHLON	126 à 130	CLUB ATHLETIC PERIGUEUX TRIATHLON

Ces listes sont validées à l'unanimité par les membres du CDF.

8. Affaires Internationales

Suite au décès subit du Président de l'ETU, Emilio Di Toro, en novembre dernier, une présidence par intérim a été mise en place. Des élections sont programmées en juillet prochain en Irlande.

Le Bureau Exécutif de l'ETU a choisi de proposer la candidature du trésorier actuel, Philip Schädler (également Président de la Fédération de Triathlon du Lichtenstein), à ce poste et a demandé à Denis JAEGER de se présenter au poste de trésorier de l'ETU. Denis JAEGER n'a pas encore accepté cette proposition et souhaite consulter le CDF à ce sujet.

Philippe LESCURE propose au CDF de soutenir la candidature de Denis JAEGER pour le poste de trésorier de l'ETU.

Jacky BAUDRAND demande s'il serait plus opportun de proposer la candidature de Denis JAEGER au poste de Président de l'ETU. Selon Philippe LESCURE, cette orientation serait contre-productive, il est nécessaire de respecter le choix du Bureau Exécutif. Denis JAEGER ajoute que cela serait prématuré et assure que l'ETU a bien compris le rôle que la France souhaite jouer sur la scène internationale.

Les membres du CDF valident à l'unanimité la candidature de Denis JAEGER au poste de trésorier de l'ETU.

9. Questions diverses

Pass journée 2009 – ligue de Bretagne

Jean-Michel BUNNET regrette l'absence d'Andrée VIDIL, Présidente de la ligue de Bretagne, car elle est directement concernée par sa question, il souhaite savoir pourquoi aucun pass journée n'a été déclaré par la ligue Bretagne à la fin de la saison 2009.

Patrick SOIN précise que, comme pour la plupart des ligues, plusieurs relances ont été effectuées mais au final, la ligue de Bretagne est la seule à ne nous avoir déclaré aucun pass journée, et ce sans explication complémentaire. Philippe LESCURE, qui ne dispose pas de la réponse, propose que la ligue de Bretagne soit interrogée par courrier.

Les membres du Comité Directeur approuvent cette proposition à l'unanimité.

Championnat d'Europe U23

Jean-Michel BUNNET fait savoir que la ville de DUNKERQUE engage une réflexion pour étudier les possibilités d'organisation d'un championnat d'Europe U23.

Développement Durable

LDE fournira aux organisateurs présents dans le calendrier des outils pour faciliter leurs démarches en faveur du développement durable (gobelets en carton par exemple).

Jury d'appel sur les sélectifs Jeunes

Patrick LORIGNY, Président de la ligue Poitou Charentes, souhaite savoir comment sera composé le jury d'appel à l'issue des 1/2 finales jeunes de triathlon, sachant que plusieurs ligues participent à la même 1/2 finale.

Pour ce qui concerne les épreuves sélectives, Jean-Michel BUNIET précise que la Réglementation Sportive prévoit que « les membres du jury d'appel sont désignés par le Président de la ligue organisatrice, ou son représentant, avant le départ de la course. »

Kid Iron Tour

Après une remarque d'Elisabeth BARRAUD, Présidente de la ligue Côte d'Azur, concernant le Kid Iron Tour, Cédric GOSSE précise qu'il avait été rappelé à Jean-Pierre GALLY la nécessité de se mettre en rapport avec les Présidents de ligues avant la mise en place des étapes du Kid Iron Tour.

Cédric GOSSE demande aux présidents de ligue de lui faire remonter par email toutes les problématiques qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs relations avec l'organisation du Kid Iron Tour sur le territoire de leur ressort. Tous ces points seront abordés lors de la prochaine réunion du comité de coordination.

Cédric GOSSE rappelle aux Présidents de Ligues sont seuls compétents pour refuser l'agrément fédéral si ils considèrent que les règles fédérales ne sont pas respectées. Il est néanmoins précisé que les étapes du Kid Iron Tour peuvent s'organiser sans l'aval des ligues dans la mesure où aucune grille de prix n'est distribuée.

Philippe LESCURE clôture la séance à 12h00 et remercie les membres du CDF et les Présidents de Ligues de leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général